

16

**Sujet:** [INTERNET] chaufferie biomasse à Plouha SARL Le Chêne Vert

**De :** <

**Date :** Mon, 26 Oct 2020 21:20:05 +0100

**Pour :** <pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr>

Monsieur le Préfet

Après consultation du dossier concernant l'installation d'une chaufferie biomasse par la société Le Chêne Vert au lieu-dit Bois Château à Plouha, je vous adresse mes observations.

Je déplore tout d'abord que la consultation publique intervienne alors que le projet est déjà abouti. J'aurais préféré une information préalable de la population plouhatine dans la transparence au lieu de nous placer devant le fait accompli.

Les différents documents fournis par le promoteur restent évasifs en ce qui concerne les répercussions sur l'environnement et la santé des riverains du Bois Château, leur qualité de vie, la gestion des risques et des contrôles, ce qui soulève des interrogations légitimes.

Les déclarations de l'exploitant sont contredites par la réalité constatée du terrain : proximité de secteurs urbanisés, de zones humides, d'un captage d'eau potable.

Le dossier ne fournit pas d'étude d'impact sur la biodiversité, les risques sanitaires et l'évacuation des eaux usées.

Nous n'avons pas d'information sur la fréquence du trafic généré par les camions de livraison qui traverseront la commune et ses conséquences pour la population.

Je m'interroge également sur la possibilité pour l'exploitant de contrôler efficacement la qualité du bois de classe B qui alimentera la chaufferie et sur la fréquence des auto-contrôles. L'analyse semestrielle de la teneur en métaux, dioxines et furanes des cendres volantes, et le contrôle annuel par un organisme agréé seront-ils suffisants pour garantir la non-toxicité de l'installation ?

Au-delà de l'utilité contestable de ce projet qui est de cultiver des tomates hors sol en toutes saisons, pourquoi des fonds publics, donc mes impôts, bénéficieraient-ils à une entreprise privée à but lucratif ?

Ces remarques étant formulées, je vous demande solennellement de ne pas accorder l'autorisation à la société Le Chêne Vert d'utiliser des matériaux de classe B afin de chauffer ses serres.

Daignez agréer, je vous prie, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Plouha